

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 5 décembre 2016, à 19h00, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête (départ à 20h51)	M. Mario St-Pierre (arrivée à 19h20)
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Marie-Soleil Beaulieu.

2016-12-05-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2016-12-05-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. [Adoption des minutes du 7 novembre 2016](#)
6. [Adoption des minutes du 22 novembre 2016](#)
7. Lecture et approbation des comptes
 - [Liste des comptes fournisseurs](#)
 - [Rémunérations, prélèvements et autres](#)
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Résolution
 - Dérogation mineure 2016-002
 - Dérogation mineure 2016-003
 - Dérogation mineure 2016-004
 - [Demande à la SQ](#)
 - Avis de motion Règlement Rémunération élus
 - Adoption [Projet de Règlement 269 Rémunération des élus](#)
 - TECQ
 - PAARM
 - Affectation fosses septiques
 - Contrat de travail Yan
 - Camion Ford : Suivi accrochage
 - Affichage avis public
 - Appui Course de bazous 2017
10. Usine d'épuration
11. Aqueduc
12. [États financiers mensuels](#)
13. Dépôt du rapport de correspondance
14. Régie incendie
15. Régie des déchets solides
16. Loisirs
17. Trois Villages
18. Famille et culture
19. Journal
20. Divers
 - Date de la prochaine réunion BUDGET : mardi le 13 décembre à 19h
- Prochaine assemblée ordinaire : lundi le 9 janvier 2017 à 19h
 - PDZA : Forum le mardi 6 décembre 2016 de 9h30 à 15h00
 - Soutien à la campagne des paniers de Noël CAB
 - Subvention annuelle AFEAS
 - La tête dans les étoiles : 19 août 2017
 - Rencontre CCU : 9 décembre à 8h30
21. Période de questions
22. Varia
23. Levée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

Adopté.

2016-12-05-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Q : Une représentante de l'association du Lac Lippé demande s'il y aurait la possibilité que la cotisation de l'Association APPEL soit prélevée directement sur le compte de taxes municipales pour les résidents concernés.

R : Le conseil en discutera en réunion de travail et verra les possibilités pour la municipalité de répondre à une telle demande.

Q : Une représentante du Lac Lippé demande si la municipalité peut intervenir auprès d'Hydro-Québec afin qu'ils viennent couper les arbres qui touchent les fils électriques autour du lac.

R : La municipalité pourrait communiquer avec Hydro-Québec au printemps afin d'appuyer la demande de l'association pour demander qu'ils viennent couper les arbres.

Arrivée de Monsieur le conseiller Mario St-Pierre.

2016-12-05-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 7 novembre 2016 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2016-12-05-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session extraordinaire du 22 novembre 2016 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2016-12-05-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payés. Chèques 5622 à 5668 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (45 539.03\$), la liste des prélèvements (novembre 2016) et le rapport de salaires versés (novembre 2016) en date du 30 novembre 2016.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2016-12-05-07: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

MRC : Budget allouée pour étude d'un nouveau réseau de télécommunication

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

2016-12-05-08: DÉROGATION MINEURE 2016-002

Les propriétaires demandent une dérogation mineure qui permettrait la situation suivante au 64 chemin Bourdeau, lot 25-P, rang 1 du canton de Hereford : Bâtir un garage neuf en remplacement du garage et de la remise existants d'une grandeur de 113,64 m². Le règlement de zonage actuel (article 5.1.2) limite la grandeur maximale des bâtiments accessoires à la grandeur du bâtiment principal. Le bâtiment principal mesure actuellement 54,76 m². Les propriétaires souhaitent effectuer du rangement dans les fermes de toit.

Le préjudice causé au requérant est le suivant : Les propriétaires possèdent de nombreux équipements saisonniers. Les dimensions maximales prévues par le règlement de zonage sont trop petites et ils ne pourront ranger tous leurs équipements.

ATTENDU QUE la dérogation demandée, soit d'accorder la construction d'un garage excédant de 58,88 m² la grandeur maximale autorisée, n'apparaît pas comme étant mineure ;

ATTENDU QUE le terrain des demandeurs est de petite superficie (1426 m²) ;

ATTENDU QUE le terrain des demandeurs est situé dans une zone de densité relativement importante (villégiature intensive, rives du lac Wallace) et que la construction d'un bâtiment de grande superficie pourrait nuire au voisinage;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande de dérogation créerait un précédent ;

ATTENDU QUE le comité ne partage pas le préjudice causé aux requérants ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure. Les propriétaires devront respecter les grandeurs relatives aux bâtiments accessoires prévues au règlement.

Adopté.

2016-12-05-09 : DÉROGATION MINEURE 2016-003

Le propriétaire demande une dérogation mineure qui permettrait la situation suivante au 62 chemin Bourdeau, lot 25-58 du rang 1 du canton de Hereford : un bâtiment principal avec un marge de recul de 5,27 mètres, 5,24 mètres et 6,46 mètres au lieu de 7,50 mètres ainsi qu'une marge de recul latérale de 1,88 mètre et 1,86 mètre au lieu de 2 mètres tels que prescrits au règlement de zonage. La dérogation demandée permettrait également une remise avec une marge de recul latérale de 0,48 mètre au lieu de 1,5 mètre et une marge de recul avec le bâtiment principal de 2,10 mètres au lieu de 3 mètres tels que prescrits au règlement de zonage.

Le préjudice causé au requérant est le suivant : Les travaux ont été exécutés de bonne foi, ont fait l'objet d'un permis et actuellement la propriété ne peut être vendue du fait de sa non-conformité.

ATTENDU QUE la situation ne cause pas de préjudice aux voisins ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés de bonne foi ;

ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le propriétaire ne souhaite pas construire ou agrandir ;

ATTENDU QUE la construction s'intègre bien dans le chemin Bourdeau ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure permettrait de régulariser une situation ;

Il est proposé par Madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de dérogation mineure. Les bâtiments (résidence et remise) ne devront toutefois plus être agrandis.

Adopté.

2016-12-05-10 : DÉROGATION MINEURE 2016-004

Les propriétaires demandent une dérogation mineure qui permettrait la situation suivante au 1774 route 141, lot15A-1-Partie, rang 1 du canton de Hereford : une marge de recul avant de 14,88 mètres au lieu de 22,86 mètres pour la résidence et une marge de recul de 12,83 mètres au lieu de 22,86 mètres pour le garage tel que prescrit par le règlement de zonage.

Le préjudice causé au requérant est le suivant : Les propriétaires ont exécutés les travaux de bonne foi et actuellement la propriété ne peut être vendue du fait de sa non-conformité.

ATTENDU QUE la situation est existante ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés de bonne foi ;

ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet de permis;

ATTENDU QUE l'emprise du ministère des transports est très large dans cette section de la route 141 ;

ATTENDU QUE l'implantation des 2 bâtiments n'a pas d'impact dans le paysage du secteur ;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande ne nuirait pas au voisinage ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de dérogation mineure.

Adopté.

2016-12-05-11 : DEMANDES À LA SQ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil propose les demandes suivantes :

SAINT-HERMÉNÉGILDE

- Surveillance des VTT (sensibilisation et application de la réglementation, chemin de la Grande Ligne et autres)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

- Surveillance accrue des terrains de jeux et de la patinoire afin de contrer les méfaits, surtout en dehors des heures scolaires
- Contrôler la vitesse et le respect de la signalisation (arrêt)
- Surveillance accrue aux transports de camions lourds (Rang 9, Ancienne route 50 et 251)
- Surveillance de la plage et **nautique surtout durant les vacances de la construction et à la Fête des États-Unis**
- Surveillance des motoneiges
- Surveillance du Mont Hereford (particulièrement au sommet)
- Surveillance de l'intersection du Rang 9 et de la route 251
- Information et sensibilisation des jeunes et des parents sur les drogues, méfaits et conséquences
- Surveillance au Marais Duquette

Adopté.

2016-12-05-12 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RÉMUNÉRATION ÉLUS

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir donne avis de motion, qu'à une séance subséquente un règlement ayant pour objet la rémunération des élus, sera présenté. Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu à même le présent avis copie du projet de règlement.

2016-12-05-13 : PROJET DE RÈGLEMENT #269 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde juge opportun de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une session régulière du conseil tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la même séance du conseil du 5 décembre 2016 par le membre qui a donné l'avis de motion ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBIN COTNOIR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE ADOPTE LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Pour les fins du présent règlement, les expressions suivantes signifient :

2.1 RÉMUNÉRATION DE BASE : Signifie le montant offert au maire et aux

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

2.2 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE : Signifie un montant salarial supplémentaire offert au conseiller qui remplace le maire tel qu'il est défini dans le présent règlement et signifie un montant salarial offert au maire et conseiller qui détient un poste particulier.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION

La rémunération annuelle de base pour le maire est fixée à 6 286,26\$ et la rémunération annuelle de base pour les conseillers est fixée à 2 095,08\$.

ARTICLE 4 RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant recevra la rémunération allouée au maire lorsqu'il occupe ce poste pendant plus de trente (30) jours.

ARTICLE 5 RÉMUNÉRATION À LA PRÉSENCE

Le maire et tout conseiller recevra une rémunération additionnelle pour chaque réunion de travail du conseil d'un montant de 60,00\$.

ARTICLE 6 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Le maire et tout conseiller qui siège sur un des comités de la liste ci-dessous reçoit une rémunération additionnelle à raison de 30,00\$ par réunion d'une durée maximale de quatre (4) heures. Toute tranche ou portion de tranche additionnelle recevra une rémunération additionnelle du même montant.

Comités visés

- Membre du comité des ressources humaines ;
- Membre du comité des loisirs de St-Herménégilde ;
- Membre du comité Conseil Sport Loisirs ;
- Membre du comité consultatif d'urbanisme ;
- Membre du comité du plan de sécurité civile ;
- Membre du comité famille ;
- Membre du comité culturel ;
- Membre du comité Tactic ;
- Membre du comité Forêt Hereford ;
- Membre du comité des Trois Villages ;
- Membre du comité du Journal « Le Mégilien ».
- Membre du comité consultatif agricole de la MRC
- Membre du comité Acti-Bus
- Membre du comité Hygiène du milieu
- Membre du comité Ressourcerie
- Membre du comité Voirie
- Membre du comité Aménagement du Centre communautaire
- Membre du comité Sentier pédestre
- Membre du comité de l'eau de la MRC

Le conseil pourra, au besoin, modifier cette liste par voie de résolution à cet effet.

ARTICLE 7 COMPENSATIONS POUR PERTE DE REVENUS EN SITUATION D'ÉTAT D'URGENCE

Le maire et tout conseiller qui occupe un poste particulier au niveau du plan de sécurité civile recevra une rémunération additionnelle à raison de :

- 7,00\$ par heure pour toutes les heures travaillées dans le cadre des fonctions reliées à la situation. L'état d'urgence devra être déclaré officiellement par la municipalité ou le gouvernement.

ARTICLE 8 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil reçoit en plus de la rémunération fixée en vertu des articles précédents, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération fixée par le présent règlement.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ARTICLE 9

Les rémunérations sont indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage équivalent à la moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) global de la Banque du Canada du mois de septembre à août de l'année précédente. Le pourcentage minimum est fixé à 2%.

ARTICLE 10

La rémunération fixée aux articles précédents ainsi que l'allocation de dépenses sont payées deux fois par année, soit en juin et en décembre.

Le conseil pourra, au besoin, modifier ce mode de paiement par voie de résolution à cet effet.

ARTICLE 11

Le présent règlement rétroagit au 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 12

Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 261, **Règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde.**

ARTICLE 13

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

2016-12-05-14: TECO

Dossier reporté.

**2016-12-05-15 : RÉCLAMATION PROGRAMME D'AIDE AU RÉSEAU
ROUTIER MUNICIPAL – SUBVENTION ACCORDÉE 35 000 \$ - DOSSIER NO
00024946-1 – 44015 (05) – 2016-05-10-10**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité;

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux (de La Slouce, Dubois Sud Saint-Jacques et Route 251) pour un montant subventionné de 164 371,58\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté.

2016-12-05-16 : AFFECTATION TAXES PERÇUES POUR FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité a facturé, pour une première année, le service de vidange des fosses septiques et que ce montant n'était pas inscrit en revenu de taxation pour 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2016 de 37 260 \$ pour la vidange des fosses septiques ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité :

D'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2016, un montant de 37 260 \$ pour la vidange des fosses septiques.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adopté.

2016-12-05-17: ENGAGEMENT AIDE-INSPECTEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité requiert les services d'un aide-inspecteur à chaque année ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité :

- D'engager Monsieur Yan Bissonnette à la fonction d'aide-inspecteur, et ce à compter du 10 avril 2017 à raison d'environ 35 semaines par année, à 40 heures par semaine (5 jours par semaine), selon les conditions de travail inscrites à la Politique des conditions de travail ;
- De considérer Monsieur Yan Bissonnette comme un employé régulier et saisonnier à temps plein (40h/semaine) ;

Adopté.

2016-12-05-18 : CAMION FORD – SUIVI ACCROCHAGE

Dossier à l'étude.

2016-12-05-19 : ENDROITS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le dépanneur Variété Delorme et Filles a fermé pour l'hiver à compter du 4 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit définir 2 endroits pour permettre l'affichage public des avis municipaux ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité de déterminer les endroits de publication des avis publics comme suit :

- Bureau municipal de Saint-Herménégilde
- Église Saint-Herménégilde

Adopté.

2016-12-05-20 : COURSE DE BAZOUS 2017

Le conseil municipal serait favorable à la tenue de l'événement Course de bazous 2017, mais la date prévue par les organisateurs, soit le 24 juin 2017, devra être modifiée.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

Dossier qui sera revu en janvier 2017.

2016-12-05-21: USINE D'ÉPURATION

Réunion avec Aquatech : mercredi le 7 décembre 2016 à 13h30

2016-12-05-22 : AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2016-12-05-23: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose les états financiers mensuels au 30 novembre 2016.

2016-12-05-24: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose le rapport de correspondance du 8 novembre au 5 décembre 2016.

2016-12-05-25: RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2016-12-05-26 : RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2016-12-05-27 : LOISIRS

AGA d'Acti-Sports : Madame Jeanne Dubois, conseillère présente les éléments importants de la réunion(élections du CA, revenus et utilisation d'Acti-Sports en 2016)

2016-12-05-28 : TROIS VILLAGE

Rencontre des conseils municipaux le 29 novembre 2016 pour valider le plan de développement.

2016-12-05-29: FAMILLE ET CULTURE

Aucune nouvelle information

2016-12-05-30: JOURNAL

Prochaine édition : parution vers la mi-janvier.

2016-12-05-31: DIVERS

Date de l'assemblée de budget 2017 : Mardi le 13 décembre 2016 à 19h00

Date de la prochaine assemblée public : lundi le 9 janvier 2017 à 19h00

Forum PDZA : Mardi le 6 décembre 2016 de 9h30 à 15h à Sainte-Edwidge

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

Soutien à la campagne des paniers de Noël CAB : subvention de 200\$

Subvention AFEAS : Subvention de 500 \$ en 2017

La tête dans les étoiles 2017 : Samedi le 19 août 2017

Réunion CCU : 9 décembre 8h30

Monsieur le conseiller Réal Crête quitte la réunion.

2016-12-05-32: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-12-05-33: VARIA

Aucun varia.

2016-12-05-34: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 20h56

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.